



Vacances de la Toussaint

Du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2014



Chouette ! En vacances je ne m'ennuie pas !



Découvre vite les
**6 activités
gratuites**

qui te sont proposées !

(Dans le cadre du Contrat Educatif Local)

Inscriptions du lundi 13
au vendredi 17 octobre 2014

au Service des Affaires Scolaires

Seuls les enfants inscrits pourront être admis
En dessous de 5 inscriptions, l'activité n'aura pas lieu.

Renseignements : 04 94 47 56 84



1^{ère} semaine

du 20 au 24/10

BASKET

Entraîneur diplômé d'État

7/14 ans

De 14 h à 16 h
Lundi/Mardi/Mercredi

Salle Polyvalente
maxi : 16 enfants / séance

TENNIS

Entraîneur : Brevet d'État

5/8 ans
9/15 ans

De 11 h à 12 h
De 9 h 30 à 11 h

Cours tennis
Qt. Guéringuier
maxi : 8 enfants / séance

JUDO

Entraîneur diplômé

6/14 ans

De 14 h à 16 h
Lundi/Mardi/Jeudi

Salle Judo
maxi : 20 enfants / séance



2^{ème} semaine

du 27 au 31/10

ARTS PLASTIQUES

CASC découvertes créatives
Mme PERU I.

À partir de 5 ans

De 14 h à 16 h

Salle du CASC
Place Louis Mouton
maxi : 12 enfants / séance

ECHECS

6/16 ans

De 10 h à 12 h

Salle Lodino
maxi : 12 enfants / séance

PETANQUE

Entraîneur : Mme GROS D.

À partir de 8 ans

De 14 h à 16 h

Boulodrome
Place du 11 Novembre
maxi : 10 enfants / séance



CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉSENTATION

Dans le cadre du Contrat Educatif Local les associations locales sportives et culturelles proposent des activités gratuites aux enfants âgés de 4 à 16 ans pendant les vacances scolaires de février, Pâques, et Toussaint.

Les activités sont prioritaires pour les enfants habitant sur la commune des Arcs.

Chaque association fixe le nombre et la tranche d'âge des enfants qu'elle peut accueillir, ainsi que les horaires et les lieux de son activité.

FONCTIONNEMENT

Les inscriptions

Elles sont prises en Mairie, au service des Affaires Scolaires une semaine avant les vacances. L'enfant s'inscrit à une activité, et s'engage à y participer pendant toute sa durée. Sa présence est donc obligatoire.

Toute absence doit être signalée au service des affaires scolaires : (04 94 47 56 84).

A la clôture des inscriptions, et en fonction des places disponibles, les enfants ayant émis un deuxième souhait pourront participer à une autre activité.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil et le départ des enfants se font sur le site où se déroule l'activité selon les horaires déterminées par l'association.

En dehors des horaires fixées par l'association, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

Toutes les activités proposées le sont à titre gratuit et sont cofinancées par la commune et la Direction Départementale de la cohésion sociale